

# Guerre d'Algérie

## Maurice Audin, un crime français

Marie-Béatrice Baudet

Le Monde, 14 septembre 2018

**Depuis soixante-et-un ans, sa famille et ses proches se battent pour connaître la vérité sur la mort du militant**

Maurice et Josette Audin. Youtube  
Récit

Au téléphone, la voix semble fragile, presque frêle, mais dès les premiers mots, on devine derrière ces sons étouffés une incroyable force d'âme. A 87 ans, Josette Audin n'a rien perdu de sa détermination à faire connaître la vérité, « *toute la vérité* » sur la mort de son mari, Maurice Audin, torturé et assassiné à l'âge de 25 ans par l'armée française pendant la bataille d'Alger, en 1957.

Maurice était l'amour de sa vie, jamais elle ne s'est remariée. Entourée de sa fille aînée, Michèle, et de son fils Pierre, elle dit vivre aujourd'hui « *un grand moment d'émotion* » depuis la reconnaissance, jeudi 13 septembre, par Emmanuel Macron de la responsabilité de l'Etat français dans la disparition de son époux. Mais heureuse, non, Josette Audin ne l'est pas, confie-t-elle. « *Mon combat n'est pas fini. Comment Maurice a-t-il été tué ? Quels sont les noms de ses tortionnaires ? Qu'a-t-on fait de son corps ? Nous ne le savons toujours pas. Il faudrait que des gens parlent enfin...* » Malgré les dizaines

d'enquêtes menées, les nombreux livres publiés, les archives officielles déjà déclassifiées et le travail de plusieurs historiens, cette affaire reste, en effet, l'un des derniers secrets de la guerre d'Algérie.

Maurice Audin n'était pas un poseur de bombes. En 1957, le jeune et brillant mathématicien français qui prépare une thèse de doctorat à la Sorbonne enseigne à l'université des sciences d'Alger. Anticolonialiste, il milite avec sa femme Josette au Parti communiste algérien (PCA). N'ayant aucune responsabilité hiérarchique au sein de l'appareil politique, il ne vit pas dans la clandestinité comme beaucoup de ses camarades, traqués depuis la dissolution du PCA en 1955. Certes, il distribue des tracts, et il lui arrive aussi d'héberger des amis en cavale, mais il n'a jamais été mêlé à un attentat.

Le destin du couple et de ses trois enfants, Michèle, 3 ans, Louis, 18 mois, et Pierre, 1 mois, bascule le 11 juin 1957, alors que la bataille d'Alger fait rage depuis janvier. Après avoir proclamé la loi martiale, le général Massu donne mission à ses parachutistes, devenus les maîtres incontestés de la ville, de rétablir l'ordre « *par tous les moyens* ».

Josette Audin n'a rien oublié de

cette nuit du 11 juin. A 23 heures, une dizaine de bérets rouges tambourine à la porte de leur appartement. Des hommes du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs parachutistes (RCP) entrent avec fracas et arrêtent Maurice. Josette a juste le temps de l'apercevoir, descendant l'escalier, encadré par deux militaires. Et se souvient de ses dernières paroles : « *Occupe-toi des enfants.* » Elle ne devait plus jamais le revoir. La jeune femme a interdiction de sortir de son domicile et de téléphoner pendant quatre jours. L'appartement est surveillé.

Quand Henri Alleg, militant communiste et directeur du journal Alger républicain, le seul quotidien officiel de l'opposition, s'y présente le 12 juin pour avertir ses deux amis du PCA d'un probable coup de filet militaire, il est arrêté à son tour. L'intellectuel est le futur auteur de *La Question*, un document accablant sur la torture pratiquée par l'armée en Algérie, publié en 1958 mais immédiatement censuré.

## Ni traces de sang ni cadavre

Quand elle recouvre sa liberté de mouvement, Josette Audin interroge les autorités policières pour savoir où se trouve son mari. Sans succès. Le 22 juin, en lisant *Le Journal d'Alger*, elle découvre une mention de l'arrêté qui assigne à résidence Maurice Audin. Enfin une piste, se rassure-t-elle. Mais, le 1<sup>er</sup> juillet, coup de théâtre : l'armée l'informe que son mari a réussi à s'enfuir le 21 juin, lors de son transfert en Jeep d'un centre de détention à un autre. Le rapport officiel raconte l'évasion dans les moindres détails : la Jeep contrainte de ralentir, Maurice Audin qui en profite pour sauter du véhicule, les rafales tirées par les paras dans sa

direction...

Malgré des recherches, il n'y a ni traces de sang, ni cadavre. Le jeune mathématicien s'est volatilisé dans la nuit, évaporé dans la nature. Les autorités civiles et militaires s'en tiennent à cette thèse, en dépit des invraisemblances qu'elle présente, à commencer par la plus évidente d'entre elles : si Maurice Audin avait réussi à s'échapper, comment peut-on imaginer qu'il ne reprenne jamais contact avec sa femme ? Dès le 4 juillet, a lieu le premier round d'une bataille judiciaire à rebondissements : Josette Audin porte plainte contre X pour homicide volontaire et se constitue partie civile. Ces démarches n'aboutiront jamais, notamment en raison des lois d'amnistie qui couvrent la guerre d'Algérie. La fable de l'évasion, un mensonge d'Etat, prévaudra jusqu'au 18 juin 2014. Ce jour-là, le président de la République, François Hollande, publie un communiqué officiel où il affirme : « *M. Audin ne s'est pas évadé. Il est mort pendant sa détention.* » D'après l'Elysée, divers documents le prouvent.

L'historien Pierre Vidal-Naquet a été le premier à contredire ouvertement l'armée dans un livre choc intitulé *L'Affaire Audin*, publié en 1958 aux Editions de Minuit. Sa version de l'histoire est alors bien différente de celle défendue par les autorités. Après son arrestation, Maurice Audin est directement conduit au centre d'interrogatoires d'El-Biar, sur les hauteurs d'Alger. Il y est torturé dès son arrivée.

Le témoignage du docteur Hadjadj, membre du PCA, également détenu à El-Biar, est une pièce maîtresse de l'ouvrage de Vidal-Naquet : « *Dans la nuit du 11 au 12 juin, j'ai été mis en présence de Maurice Audin. Il était envi-*

ron une heure du matin. (...) Audin était en slip, allongé sur une planche. Des pinces reliées par des fils électriques à une magnéto [une génératrice] étaient fixées à son oreille droite et à son pied gauche. (...) On m'a reconduit ensuite à l'infirmierie, et j'ai pendant longtemps entendu les cris de Maurice Audin, cris qui paraissaient étouffés par un bâillon. »

Henri Alleg, également questionné à El-Biar, va être, lui aussi, mis en présence d'Audin. Après une première séance de torture, Alleg tombe à genoux. L'un des bourreaux demande alors à ce qu'on amène le jeune mathématicien pour qu'il décrive à son ami journaliste ce qui l'attend. « *Au-dessus de moi, je vis le visage blême et hagard de Maurice qui me contemplait tandis que j'oscillais sur les genoux. "C'est dur, Henri", me dit-il, et on le remmena.* »

### Prisonnier « trop sensible »

La thèse développée par l'historien décédé en 2006 est celle de la mort de Maurice Audin pendant une séance de torture trop violente. Mais que faire du cadavre si encombrant d'un intellectuel européen dont la femme ne lâchera jamais prise comme on le pressent à Paris et à Alger ? Les militaires ont moins de soucis avec les prisonniers algériens dont ils se débarrassent sans vergogne. Le scénario de l'évasion est donc imaginé. Pas de corps, pas de crime.

En 1967, Robert Badinter, avocat du Comité Maurice Audin créé dix ans plus tôt par une centaine d'intellectuels – dont le mathématicien Laurent Schwartz et l'historienne Madeleine Rebérioux –, dévoile une nouvelle pièce du puzzle : un écrit de 1959 dans lequel Paul Teitgen, secrétaire gé-

néral de la police à Alger au moment des faits, affirme que Maurice Audin a été étranglé par un lieutenant parachutiste saisi d'une crise de fureur face au silence du supplicié. Le nom d'André Charbonnier, du 1<sup>er</sup> RCP, qui arrêta Maurice Audin et tortura Henri Alleg, est avancé. Cet officier décoré de la Légion d'honneur poursuivra sa carrière militaire après 1962. Grand invalide de guerre, il décède en 1995. Cinq ans plus tard, dans une tribune publiée dans *Marianne*, son fils Michel niera la responsabilité de son père. Ce dernier lui aurait confié avoir remis Maurice Audin, un prisonnier « *trop sensible* », à ses supérieurs et avoir dû, par la suite, « *simuler une fausse évasion* ».

En 2012, Nathalie Funès, journaliste au *Nouvel Observateur*, révèle un document inédit, écrit de la main du colonel Yves Godard, ancien commandant de la zone Alger-Sahel, qui affirme que Maurice Audin, confondu avec Henri Alleg, le véritable homme à abattre, aurait été poignardé par le sous-officier Gérard Garcet. Son cadavre aurait été enterré dans une fosse à une vingtaine de kilomètres d'Alger. Une version confirmée au soir de sa vie par le général Paul Aussaresses, commandant des services de renseignement pendant la bataille d'Alger.

Qui croire ? Combien de témoins directs de ces événements sont-ils encore en vie ? Ont-ils laissé à leurs enfants des documents ? La veuve du général Massu a confié en mai 2018 à *L'Humanité* détenir « *au chaud* » les archives de son époux, mais refuse catégoriquement de les rendre publiques. Josette Audin connaîtra-t-elle un jour la vérité sur la mort de son mari et pourra-t-elle en faire enfin le deuil ? Depuis le 11 juin 1957, elle a obstinément refusé de rendre deux livres de mathématiques

qu'il avait empruntés à la bibliothèque de la faculté d'Alger. Sa manière à elle de signifier l'éternité de son absence.

## Les dates

1957

Janvier : L'armée française reçoit les pleins pouvoirs à Alger.

11 juin : Maurice Audin est arrêté.

4 juillet : Josette Audin porte plainte contre X pour homicide et se constitue partie civile.

1962

22 mars : Décret déclarant amnistiés les « *faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne* ».

20 avril : Un non-lieu est prononcé dans l'affaire Audin.

1966

Septembre : La Cour de cassation déclare l'affaire Audin éteinte.

2001

3 mai : Le général Aussaresses avoue avoir ordonné d'interroger Maurice Audin.

16 mai : Josette Audin porte plainte contre X pour enlèvement, séquestration et crime contre l'humanité. Elle est déboutée en juillet 2002.

2007

21 juin : Josette Audin écrit au président Sarkozy pour lui demander de faire toute la lumière sur l'assassinat de son mari. Cette lettre reste sans réponse.

2014

8 janvier : Dans un document diffusé sur France 3, le général Aussaresses, mort le 3 décembre 2013, déclare qu'il a donné l'ordre de tuer Maurice Audin.

18 juin François Hollande admet que « *M. Audin ne s'est pas évadé. Il est mort pendant sa détention* ».